



DÉCHETS VERTS

Feuillages

Tontes de gazon

Fleurs fanées

Tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux

Branchages et troncs inférieurs à 15 cm de diamètre

Votre **CALENDRIER** de collecte **2026**
Le ramassage s'effectue **LE MARDI MATIN.**

1 fois par semaine du 31 mars au 30 juin

Mars	Mardi 31				
Avril	Mardi 7	Mardi 14	Mardi 21	Mardi 28	
Mai	Mardi 5	Mardi 12	Mardi 19	Mardi 26	
Juin	Mardi 2	Mardi 9	Mardi 16	Mardi 23	Mardi 30

1 fois tous les 15 jours du 7 juillet au 17 novembre

Juillet	Samedi 18	Mardi 28	
Août	Mardi 11	Mardi 25	
Septembre	Mardi 8	Mardi 22	
Octobre	Mardi 6	Mardi 20	
Novembre	Mardi 3	Mardi 17	

À CONSERVER

Les interdits : Les gros branchages supérieurs à 15 cm de diamètre, bois, souches, planches, mobilier, terre, sable, gravats, pierres, sacs plastiques, emballages, encombrants, déchets toxiques et produits d'entretien, déchets coupants et tranchants, verre.

POUR CES INTERDITS, des déchèteries sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Retrouvez les horaires d'ouvertures :
agglo-muretain.fr

À NOTER :

Les bacs non conformes et les dépôts au sol ne seront pas collectés.

Information :
05 34 46 30 50


agglo-muretain.fr

Le bac doit être sorti la veille au soir du jour de collecte, couvercle fermé.

Le Muretain Agglo - 8 bis avenue Vincent Auriol - CS 40029 - 31601 Muret Cedex